

### Parlement

Certains députés demanderont peut-être pourquoi nous avons changé cela. Nous y étions obligés. Les dépenses que le Parlement doit approuver ont augmenté considérablement. Il lui faut également se pencher sur une multitude de domaines allant de la sécurité sociale aux affaires internationales en passant par les sciences.

Le Parlement doit s'occuper aujourd'hui de toutes sortes de choses qui n'existaient pas avant. Par exemple, puisque tous les députés savent quel domaine m'intéresse le plus, il n'y avait pas de ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Avant que ma bonne amie d'en face ne soit là et, Dieu merci, elle est là . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je voulais seulement la taquiner. A cette époque-là, les pensions de vieillesse étaient incluses dans le budget du ministre des Finances. Et généralement, on y arrivait seulement deux ou trois jours avant la fin de la session.

Il n'y avait pas d'allocations familiales. Et avant cela, il n'y avait pas non plus d'assurance-chômage, pas de supplément de revenu garanti, pas de Régime de pension du Canada et ni même aucune prévision budgétaire du tout concernant la santé. Autrement dit, certaines questions qui relèvent à présent d'un ministère très important, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, n'existaient pas.

● (1642)

Le nombre de questions à étudier a pris de telles proportions que nous en sommes arrivés à conclure qu'on ne pouvait consacrer un temps illimité à chaque poste budgétaire. Le Parlement tâtonna pendant un temps, essaya de consacrer un nombre de jours à cette étude, 30 ou 35 jours environ. Cette solution semblait raisonnable et elle ne modifiait guère le temps d'étude qui était consacrée jusque là à ces questions. Mais nous avons dû constater bientôt que cette solution n'était pas la bonne, car le ministre siégeait, assistait aux discussions de son budget pendant un jour ou deux au plus et c'était tout. Il n'avait pas à répondre aux questions des députés. Il savait pertinemment que le 30<sup>e</sup> jour ou quelque du débat, son budget serait mis aux voix et serait adopté. Cette solution ne convenait donc pas.

Pendant une certaine période, nous avons alors constitué un comité des prévisions budgétaires. Nous avons essayé cette solution pendant deux ou trois sessions, mais elle n'a pas été non plus très concluante. Puis en 1968, nous avons envoyé les prévisions budgétaires aux comités appropriés pour libérer la Chambre de la question. Je ne pense pas que ce soit la bonne solution non plus. Mon ami de l'autre côté de la Chambre ne la défend pas plus que moi. Par conséquent, nous n'avons pas encore trouvé de solution à la question du contrôle parlementaire des dépenses du gouvernement en cet endroit. Je crois que nous devons persister à chercher jusqu'à ce que nous trouvions et il me semble tout à fait indiqué que la Chambre prononce un vote de défiance à l'endroit du gouvernement qui n'a pas su trouver de solution à ce problème. Qu'on ne vienne pas me dire que c'était dans la série de mesures qui a été proposées il y a un an ou quelque, car ce n'est pas le cas.

Je ne prétends pas, cela dit, avoir trouvé la solution, mais je sais que certaines choses devraient être faites. Les prévisions budgétaires devraient nous être communiquées avec beaucoup plus de précision. Les chiffres globaux que l'on nous communi-

que ne veulent rien dire, en ce qui nous concerne. Dans le bon vieux temps, on nous donnait plus de détails. Il était facile de se reporter au sujet dont on voulait parler en consultant le budget. Il était beaucoup plus mince qu'à présent, mais beaucoup plus complet.

Une autre solution qui mériterait sans doute un essai, en se souvenant bien que, même à l'époque moderne, nous n'avons que 12 mois par an et que nous ne pouvons consacrer au moindre détail tout le temps qu'il faudrait, serait de procéder à une sélection qui permettrait chaque année, pendant la session parlementaire, d'examiner les dépenses budgétaires de quatre ou cinq ministères seulement. Le gouvernement ne devrait pas savoir à l'avance quels sont ces ministères; l'opposition devrait avoir le droit de choisir à chaque année les ministères à étudier et s'il nous faut réduire le nombre de cinq à quatre ou à trois, qu'importe, pourvu qu'il soit possible de parler de ces ministères à la Chambre, sans limite de temps, je prétends que nous devrions y consentir. L'efficacité du vieux système tenait en bonne partie du fait que la Chambre pouvait tenir un ministre en échec jusqu'à ce qu'il ait corrigé une prévision budgétaire, qu'il l'ait supprimée ou ait donné une justification satisfaisante.

Je pense que le vérificateur général peut faire des commentaires comme ceux que l'on peut lire dans son dernier rapport parce que notre façon d'étudier les prévisions budgétaires aujourd'hui, n'est vraiment qu'une farce. Je dis cela après m'être montré assez franc pour reconnaître qu'à mon avis, nous avons amélioré un grand nombre d'articles de notre Règlement. Cependant, nous nous sommes tellement éloignés de la réalité sous ce rapport que nous pourrions presque tout aussi bien, abandonner complètement l'étude des prévisions budgétaires.

C'est pour cette raison que mes amis et moi sommes prêts à voter en faveur de cette motion qui exprime la non-confiance au gouvernement pour n'avoir pas trouvé le moyen de régler convenablement la question des prévisions budgétaires. Je ne veux pas passer pour quelqu'un qui critique ce qui a été fait sans avoir de solution à proposer. Je serais heureux d'entendre les autres suggestions, mais la plupart de ceux qui ont réfléchi à cette question pensent à peu près la même chose—je crois que c'est le cas du ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales. En réalité, il s'est peut-être inspiré un peu de mes idées quand il a proposé la même approche générale du processus législatif.

J'ai souvent fait valoir que l'on devrait exiger que le gouvernement présente dès le début de la session la liste de tous les bills qu'il a l'intention de proposer, que l'on devrait prévoir une rencontre entre les représentants des partis, que les bills devraient être classifiés importants, semi-importants, sans importance, inutiles ou sans intérêt, à mesure que le ministre les énumère. On devrait ensuite s'entendre sur le maximum de temps que l'on peut consacrer aux bills sans importance, etc.

Je vois que vous me regardez, monsieur l'Orateur. Veuillez m'excuser une minute. J'avais oublié que notre temps de parole était limité à 20 minutes; je pensais que c'était 30. Je vais terminer tout de suite.

**Des voix:** D'accord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il est étonnant de voir combien de choses on peut faire accepter ici.

**Une voix:** Éteignez les lumières et fermez les micros.